



Procès-verbal

* ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le mercredi 7 décembre 2022, à 19 h 15

Rencontre en salle et en ligne

En salle : Centre communautaire de l'édifice Denis-Giguère 305, Rue Racine, Québec (Québec), G2B 1E7, Salle RC15

En ligne (inscription obligatoire): https://villequebec.zoom.us/meeting/register/tZMsc-2prTgqEtzyPgYwHMQEggTH4v49L4MQ

Sont présents

Mme Isabelle Chabot, présidente

M^{me} Laurie Plamondon, vice-présidente

M. Jean-Claude Falardeau, trésorier

M. Pierre Turgeon, secrétaire

M^{me} Jennifer Vachon, administratrice

M. Patrick Desrochers, administrateur

M^{me} Marie-Josée Asselin, conseillère municipale du quartier Des Châtels – Loretteville [sans droit de vote] (quitte vers 20h15)

Sont également présentes

M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques

M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme à la division territoriale de la Ville de Québec

Sont absents

M. Jérémy Papinet, administrateur

M^{me} Véronique Dallaire, conseillère municipale du quartier Duberger – Les Saules [sans droit de vote]

IL Y A QUORUM

Outre les personnes mentionnées, un citoyen est présent dans la salle et une citoyenne est présente en ligne.

Ordre du jour adopté

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 17
3.	Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier : Zone à l'angle du boulevard de l'Ormière et de la rue Miramont – permettre davantage d'établissements de vente au détail et services	19 h 20
	 Présentation du projet de modification réglementaire Questions et commentaires du public Questions et commentaires du conseil de quartier Recommandation du conseil de quartier 	
4.	Période d'information de la conseillère municipale	19 h 50
	 Suivi d'un ajout d'arrêt à l'intersection boul. des Étudiants/Monseigneur-Cooke Suivi de la grille bouchée intersection Pincourt/St-Maurice Suivi croix de chemin 	
5.	Questions et commentaires du public	20 h 00
6.	Dossiers du conseil de quartier a. Fête de Montchatel (28 janvier 2023) b. Plan d'action - état d'avancement c. Sécurité routière - Achat de silhouette école de La Chaumière d. Résolution Mobilité active e. Secrétaire de soutien	20 h 05
7.	Fonctionnement du conseil a. Trésorerie et déboursés b. Résolution pour le secrétariat de soutien c. Correspondance d. Nouveauté : Affichage du lien FB sur le site de la ville	20 h 40
8.	Adoption de procès-verbaux a. Assemblée ordinaire du 2 novembre 2022	20 h 45
9.	Levée de l'assemblée	20 h 50

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19h18.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Laurie Plamondon, appuyé par Patrick Desrosiers, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier

Zone à l'angle du boulevard de l'Ormière et de la rue Miramont – permettre davantage d'établissements de vente au détail et services

Dominique Gagnon présente Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme à la division territoriale, qui présentera le projet.

3.1 Présentation du projet de modification réglementaire

Le projet concerne l'immeuble situé au 9825, boul. l'Ormière et hors du pôle commercial du boulevard. Actuellement, il y a deux commerces au rez-de-chaussée et un au sous-sol. À l'étage, ce sont des logements résidentiels.

La réglementation de la Ville limite à 2 le nombre de commerces dans cet immeuble. Il y a présentement une clause dérogatoire pour le troisième commerce. Le projet vise à rendre illimité le nombre de commerces et reconnaître l'existant.

Pour des informations supplémentaires, les citoyens peuvent se référer au rapport de consultation rédigé par Dominique Gagnon, qui sera déposé sur la page web du projet sur le site Internet de la Ville.

Une consultation publique est ouverte du 7 au 14 décembre 2022.

3.2 Questions et commentaires du public

Pas de question.

3.3 Questions et commentaires du conseil de quartier

Pierre Turgeon demande si c'est une demande qui vient de la ville ou du propriétaire. Monsieur Paquet confirme que c'est une demande du propriétaire. Comme elle coïncide avec la vision de la Ville pour prolonger le pôle commercial du boulevard L'Ormière, c'est la Ville qui mènera la démarche et le propriétaire n'aura aucun frais à payer.

3.4 Recommandation du conseil de quartier

CA-2022-65 Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'accepter la modification réglementaire concernant la Zone à l'angle du boulevard de l'Ormière et de la rue Miramont qui vise à permettre davantage d'établissements de vente au détail et services. Les membres du conseil recommandent le projet tel que présenté à l'unanimité, proposé par Isabelle Chabot et appuyé par Jean-Claude Falardeau.

4. Période d'information de la conseillère municipale

Mme Marie-Josée Asselin:

Le conseil municipal travaille actuellement sur l'adoption des budgets. La conseillère réitère le projet de piscine dans le quartier des Châtels, mais serait toujours à l'étape des plans et devis en 2023. Le projet sera présenté au Conseil de quartier lorsqu'il sera prêt.

La présidente demande à la conseillère si le Conseil de quartier peut avoir accès au budget dédié dans le quartier pour ce type de projet, comme c'était le cas avant avec le PTI. La conseillère informe qu'il n'y a plus de document détaillé comme c'était le cas avant. La présidente demande d'être mieux informée concernant les investissements en infrastructures à la Ville. La conseillère explique que l'administration actuelle fonctionne plutôt avec des enveloppes globales, qui sont moins limitatives pour le déploiement de projet. L'information peut toutefois être amenée par la conseillère municipale à chaque CQ.

Parc Chauveau: Les travaux seront achevés en 2023.

Boisé des Châtels: Statu quo, il n'y a pas d'avancées. La conseillère rassure les membres du CQ en confirmant qu'il n'y aura aucun projet qui peut se déployer sans consultation citoyenne. La Ville de Québec tente d'obtenir un périmètre/zone de conservation pour le boisé. Une équipe travaille toujours à la préparation du portrait de la situation des boisés urbains et au plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Le portrait sera présenté au maire en janvier 2023 à ce sujet. Par la suite, il y aura une mise en commun des « morceaux » (état de situation/portrait, zone de conservation/biodiversité, plan des milieux hydriques).

Madame Asselin confirme quelques projets à venir pour le district:

- Maisons en rangée coin Racine et de l'Hôpital
- Projet de développement résidentiel dans l'emprise de la rue Pincourt
- Projet de construction d'une garderie coin Racine et Albert Trudel.

4.1 Suivi d'un ajout d'arrêt à l'intersection boul. des Étudiants/Monseigneur-Cooke

Ce dossier est en analyse.

La conseillère prend les coordonnées de la citoyenne Marie-France Mathieu qui est en ligne pour lui donner un suivi de sa demande.

4.2 Suivi de la grille bouchée intersection Pincourt/St-MauriceLa grille a été débouchée.

4.3 Suivi croix de chemin

Ce dossier est en analyse du côté de la Ville et de la direction de la gestion du patrimoine.

5. Questions et commentaires du public

Aucune question ni commentaire du public.

6. Dossiers du conseil de quartier

A. Fête de Montchâtel

Une rencontre aura lieu le mardi 17 janvier à 19h en mode virtuel afin que les membres finalisent les détails pour préparer leur présence à la fête.

B. Plan d'action – État d'avancement

La présidente informe la conseillère municipale du projet de plan d'action en développement, plus précisément sur l'appel qui sera lancé aux citoyens pour former des sous-comités afin qu'ils s'impliquent sur les projets qui les intéressent : jardin communautaire, activités et événements, partage de biens et services et environnement.

C. Sécurité routière - Achat de silhouette école de la Chaumière

M. Falardeau ira chercher les silhouettes de Kalitec au bureau d'arrondissement de Val-Bélair.

D. Résolution Mobilité active

CA-2022-66

Libellé:

Considérant que des actions environnementales doivent être initiées pour lutter contre les changements climatiques afin de contribuer au bien-être actuel et futur des citoyens du quartier;

Considérant que le secteur des transports constitue la plus grande cause d'émission de GES et de pollution;

Considérant que la mobilité active (déplacements effectués à l'aide de l'énergie humaine, avec ou sans assistance électrique, etc.) est déficitaire dans le quartier;

Considérant que de meilleurs aménagements (trottoirs larges, passages bien déneigés, liens multifonctionnels de qualité séparés de la chaussée, cycles prioritaires aux feux de circulation, etc.) augmentent le sentiment de confort et de sécurité et, de ce fait, attirent une plus grande proportion de citoyens à se déplacer activement;

Considérant que de nouvelles habitations sont construites dans le secteur du boulevard de l'Ormière ce qui fait croître le nombre de déplacements et les problèmes de congestion automobile;

Considérant que de nombreuses études démontrent les bienfaits sur la santé des déplacements actifs;

Considérant que la mobilité active entraîne des retombées économiques individuelles et collectives positives;

Considérant qu'il est important de favoriser les déplacements actifs à proximité des écoles pour offrir une alternative aux parents souvent pressés qui déposent les enfants en automobile, et de diminuer les risques associés à la présence de véhicules, lourds et rapides, près des enfants à pied ou à vélo;

Considérant que les pôles importants du quartier (centre d'achat, commerces, école secondaire, centre sportif et stade de soccer) pourraient facilement être reliés par des liens multifonctionnels;

Considérant que l'amélioration de la mobilité active du quartier contribuerait à diminuer le problème d'enclave des citoyens du quartier Val-Bélair pour les déplacements vers le sud et des citoyens du quartier de l'aéroport pour les déplacements vers l'est;

Considérant que la Table de Concertation Vélo (TCV) appui la présente résolution (confirmée à la rencontre du 29 novembre 2022);

Considérant que ce besoin est en parfait adéquation avec la Vision de mobilité active 2023-2027 de la Ville de Québec;

Sur une proposition de M. Pierre Turgeon, appuyée par Jennifer Vachon, il est résolu à l'unanimité que le conseil de quartier des Châtels demande à la Ville de Québec d'initier rapidement, une démarche d'amélioration de la mobilité active dans le quartier des Châtels et les quartiers connexes. À cet effet, le conseil soumet quelques propositions à la Ville qui sont annexées à cette résolution.

[Voir Annexe pour la suite]

E. Secrétaire de soutien

2 candidatures ont été déposées pour combler le poste de secrétariat de soutien. Le poste a été offert à Mme Johanne Chabot, qui habite le quartier. Son entrée en poste est prévue pour la séance du mois de février.

7. Fonctionnement du conseil

A. Trésorerie et déboursés

La balance pour le budget de fonctionnement 2022 est à 165,31 \$. Le budget 2023 sera déposé d'ici le mois de janvier.

La balance pour le projet de sécurité routière est à 348,24\$. Ce budget sera octroyé à l'achat de matériel de quincaillerie pour l'installation des silhouettes.

Pour le budget d'initiative, la balance est à 920,19\$.

CA-2022-67

Sur proposition de Laurie Plamondon, appuyé par Pierre Turgeon, il est résolu à l'unanimité de rembourser la somme de 51,68 \$ à Jean-Claude Falardeau pour l'achat de la cartouche d'imprimante.

CA-2022-68

Sur proposition de Patrick Desrosiers, appuyé par Isabelle Chabot, il est résolu à l'unanimité de rembourser la somme de 154,30 \$ à Jean-Claude Falardeau pour la tenue d'une réunion spéciale.

B. Résolution pour le secrétariat de soutien

Il n'y a pas de résolution à adopter puisque le secrétariat de soutien est assumé par un administrateur du Conseil de quartier.

C. Correspondance

La Ville demande l'avis des CQ sur les pistes d'action en lien avec la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier entreprise par la Ville de Québec. À faire avant le 1er mars 2023.

Pierre Turgeon informe les membres que le Conseil de quartier de Vanier fait un appel à tous les conseils de quartier de la Ville pour travailler ensemble pour la sécurité routière. Il transmettra les coordonnées pour plus d'informations.

D. Nouveauté : Affichage du lien FB sur le site de la Ville

La Ville a mis le lien de la page Facebook du conseil de quartier sur son site Internet.

8. Adoption de procès-verbaux

A. Assemblée ordinaire du 2 novembre 2022

CA-2022-69

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Jean-Claude Falardeau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 2 novembre.

9. <u>Levée de l'assemblée</u>

Sur une proposition de Laurie Plamondon, appuyé par Jean-Claude Falardeau, l'assemblée est levée à 20h58.

ANNEXE au point 6 D

Cette annexe présente une carte des propositions de liens multifonctionnels à développer. Selon les membres du conseil de quartier, 2 liens devraient être priorisés, soit;

- Prolongation du lien à l'extrémité sud de la rue St-Maurice pour relier l'école secondaire de Neufchâtel (en turquoise sur la carte). À noter que des travaux seront très bientôt réalisés dans ce secteur pour le projet "Emprise Pincourt" ce qui pourrait constituer un bon moment pour faire coïncider ces travaux.
- Lien dans la continuité du boulevard Couture vers le nord pour aller rejoindre le secteur du parc des Musiciens par la rue Bricault.



https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1rFHSLs03IZeyUN5IRxKlkJhkffWczps&usp=sharing